

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2024 à 20h30

### Administration Générale – représentation – Intercommunalité

#### 02. Rapport d'activité des délégataires de services publics - Marché - droits de places – Société MANDON

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

#### **Marché – droits de place**

La Loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (article L 1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales) a prévu la création dans les communes de plus de 10000 habitants d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public.

La commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président les rapports d'activités que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans. Ces rapports retracent les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

La synthèse du rapport annuel d'exploitation est jointe à la présente délibération. Le rapport complet est consultable dans chaque mairie déléguée. Pour la commune déléguée de Vire, il est consultable au secrétariat général basé à l'hôtel de ville.

La consultation du rapport permet de limiter la consommation de papier et le coût des envois postaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie les 11 juin 2024 et 11 septembre 2024.

- Durée du contrat :

La Délégation de Service Public (DSP) a débuté le 1<sup>er</sup> août 2019 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 juillet 2022 puis à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 pour une durée de 5 ans.

- Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :

Le chiffre d'Affaires s'élève à 33 081 € TTC. La part redevance de la Commune est de 10 300 €. Cependant après impôts, on observe un déficit de - 3 692 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024//12/02 du 16 décembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Modalités de révisions des tarifs :

Les droits de places sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

*Sandra BINET*

Signé le 19/12/2024

✓ Signé et certifié par  youSign

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024//12/02 du 16 décembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 05

Le 16 Décembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 10 Décembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 10 Décembre 2024.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20241220-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Délibération n°2024//12/02 du 16 décembre 2024 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024//12/02 du 16 décembre 2024 à 20h30



**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Fiche de présentation succincte d'une DSP ou régie dotée de l'autonomie financière

**Service : Affaires Juridiques**

**Référent technique : Pierre BARAT**

**Elu référent : Lucien BAZIN**

<p><b>SERVICE PUBLIC SOUMIS AU REGARD DE L'ARTICLE L1413-1 CGCT à une présentation de son rapport d'exploitation en CCSPL ou RPQS</b></p> <p>1. Les délégations de service public <b>non simplifiée</b> (les DSP simplifiées sont celles qui n'excèdent pas 106 000 € ou que la convention couvre une durée inférieure à trois ans et porte sur un montant n'excédant pas 68 000 € par an. )</p> <p>2° Les <b>r</b>apports sur le <b>p</b>rix et la <b>q</b>ualité du <b>s</b>ervice <b>p</b>ublic d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <a href="#">L. 2224-5</a>. <i>Depuis la mise à jour de l'article L1413-1 au 19 août 2015, il n'y a plus l'obligation d'analyser les RPQS des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères en CCSPL.</i></p> <p>3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;</p>	<p align="center"><b>AFFERMAGE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRES DE VIRE LE VENDREDI MATIN</b></p> <p>Le délégataire a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De placer les exposants ;</li> <li>• D'encaisser les droits de place des exposants.</li> </ul> <p>Il assure ces missions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le marché hebdomadaire de Vire le vendredi ;</li> <li>➤ La foire aux arbres ;</li> <li>➤ La fête foraine des rogations.</li> </ul>
<p>Durée du contrat</p>	<p>DSP signée le 05/07/2022 pour une durée de 5 ans du 01/08/2022 au 31/07/2027.</p>
<p>Coût annuel du contrat sur l'année n-1 relative au rapport d'exploitation ou RPQS à analyser :</p>	<p>Le délégataire verse à la commune une redevance fixée à 38 % des recettes hors taxe avec un minimum garantie de 10 300 €. Pour 2023 le délégataire a versé une redevance de 10 300 € en raison d'un déficit d'exploitation de 3 692 €.</p>
<p>Modalités de révisions des tarifs :</p>	<p>Le conseil municipal chaque année pour modifier les tarifs des droits de place.</p>
<p>Evénement marquant dans l'année :</p>	<p>Regroupement du marché sur un site unique au champs de foire.</p>